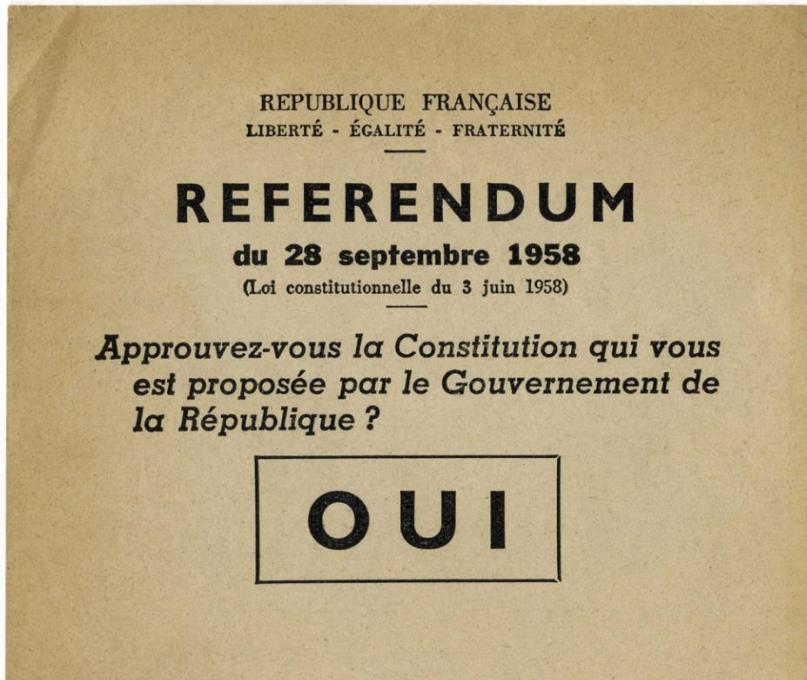


Crise politique française : quelles pistes pour en sortir ?



La France traverse aujourd’hui une importante crise politique, marquée par une forte méfiance envers les institutions et par un besoin croissant de démocratie plus ouverte et plus participative. Cette crise réactive un débat ancien mais d’actualité sur l’adaptation des institutions de la Vème République aux transformations sociales économiques et démocratiques du pays. Dans ce contexte, plusieurs auteurs ont publié, dans *Le Monde*, les 10 novembre et 29 octobre 2025, des tribunes qui proposent différentes façons de répondre à ces difficultés. Dans la première, le docteur en droit et senior research fellow au Centre pour la gouvernance globale de l’Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID) à Genève Aurélien LLORCA défend l’idée d’une nouvelle Constitution construite avec les citoyens eux-mêmes, pour redonner du sens au pacte républicain. Ensuite, dans la deuxième tribune, Cyril BENOIT, chercheur CNRS au Centre d’études européennes et de politique comparée de Sciences Po et spécialiste des relations entre institutions politiques et économie, rappelle que changer le mode de scrutin, par exemple en introduisant la proportionnelle, ne suffit pas si la société ne possède pas une vraie culture du compromis. Enfin, l’ancien conseiller à la présidence de la République Pierre-Yves BOCQUET et le sénateur (PS) des Landes Éric KERROUCHE mettent en garde, dans la troisième et dernière tribune, contre le risque d’utiliser le référendum comme un outil de pouvoir personnel, au détriment des contre-pouvoirs. Ensemble, ces tribunes montrent que la crise actuelle oblige à repenser la manière dont notre démocratie fonctionne et doit être protégée.

Aurélien LLORCA, juriste : « Il faut inviter les citoyens à s'approprier l'architecture future de la République » (1)

Le juriste Aurélien LLORCAa considère que la crise politique actuelle constitue une occasion historique de refonder la République en mettant en place un véritable processus constituant participatif. Selon lui, la Vème République traverse une crise de régime, alimentée par des tensions sociales, identitaires et institutionnelles qui fragilisent profondément le système politique.

Pour répondre à cette situation, il propose d'impliquer directement les citoyens dans l'élaboration d'une nouvelle Constitution. LLORCA imagine une méthode en plusieurs étapes. Elle commencerait par la création de conventions citoyennes cantonales, ancrées localement, chargées de formuler des propositions sur les grands enjeux républicains : décentralisation, organisation territoriale, fiscalité, services publics, justice, éducation ou encore sécurité. Ces conventions seraient accompagnées d'experts locaux pour garantir la qualité juridique et technique des travaux. Une convention citoyenne nationale serait ensuite constituée afin de synthétiser l'ensemble des propositions issues du terrain et d'élaborer plusieurs projets constitutionnels cohérents. Ces différents projets seraient transmis au Parlement, puis soumis au peuple. Le référendum final se déroulerait à choix multiples, afin d'éviter tout usage plébiscitaire du vote et de permettre aux citoyens d'effectuer un choix réellement éclairé. L'objectif, pour Aurélien LLORCA, est de refonder le pacte républicain sur une participation démocratique directe, de restaurer la confiance dans les institutions et de rompre définitivement avec le mythe de “l'homme providentiel”.

Cyril BENOIT, politiste : « La proportionnelle n'engendre pas le compromis, elle le présuppose » (2)

Le politiste Cyril BENOIT affirme que le débat sur le retour à la proportionnelle passe à côté de l'essentiel : ce mode de scrutin ne crée pas le compromis politique, il suppose son existence préalable dans la société. Selon lui, les démocraties où la proportionnelle fonctionne (telles que l'Allemagne ou le Danemark) doivent leur stabilité non pas au système électoral, mais à l'existence d'un dense réseau d'institutions de concertation sociale (cogestion, négociation collective, structures paritaires). Les compromis y sont élaborés en amont, hors du Parlement. À l'inverse, en Italie, la proportionnelle a longtemps coexisté avec un tissu de dialogue social faible, produisant instabilité et coalitions éphémères.

BENOIT rappelle que la France avait commencé, sous la IVème République, à bâtir une « démocratie négociée », mais que cette architecture s'est ensuite fragmentée sous l'effet de la verticalité gaullienne : étatisation du compromis, affaiblissement du paritarisme, syndicalisme fragmenté. Tant que la société française ne disposera pas de véritables espaces de compromis social, aucun mode de scrutin (proportionnel ou non) n'apportera la stabilité politique recherchée.

Pierre-YVES BOCQUET et Éric KERROUCHE : « L'outil démocratique du référendum peut être dévoyé et retourné contre la démocratie elle-même » (3)

Pierre-Yves BOCQUET et le sénateur Éric KERROUCHE alertent sur un autre danger institutionnel : le détournement possible du référendum à des fins plébiscitaires. Les auteurs dénoncent la volonté de certains acteurs politiques, notamment le Rassemblement national, d'utiliser l'article 11 de la Constitution pour réviser directement le texte fondamental, comme l'avait fait de Gaulle en 1962. Une telle stratégie contournerait les contre-pouvoirs : Conseil constitutionnel, Parlement, et surtout Sénat. Ils rappellent que la Constitution prévoit déjà que toute révision doit passer par l'article 89, qui impose un vote conforme des deux chambres avant d'être éventuellement soumis au peuple. Clarifier explicitement cette règle dans le texte constitutionnel permettrait, selon eux, d'éviter qu'un président ne s'arroge un pouvoir personnel sans limites en marginalisant les institutions.

Ainsi, tandis que Cyril BENOIT insiste sur la nécessité de reconstruire une culture du compromis social pour garantir la stabilité démocratique, BOCQUET et KERROUCHE mettent en garde contre le risque d'un illibéralisme plébiscitaire susceptible de naître d'un usage dévoyé du référendum. Ces deux prises de position convergent dans une même préoccupation : préserver la qualité et l'équilibre de la démocratie française.

Inès GERARD LETOURNEAU (T02) et Romane MUDRY (T03), le 29 novembre 2025